

Commune de Malbosc – Conseil Municipal du lundi 27 février 2012

Convoqué le 16 février 2012

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Robert CHAMBOREDON, Magali DUBOIS, Huguette MARZEAU, Régis HUREZ.

Absents représentés : Paul KELLER (mandat à Magali DUBOIS).

Absents : Jean-Emmanuel BEAURAIN, Pierre CHAZERANS, Catherine FISSEUX,.

Secrétaire de séance : Sylvia BROCHIER

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

Compte rendu de la commission DSP.

Yves LEMAL 1^{er} Adjoint, à la demande de Monsieur le Maire présente au conseil le rapport final de la commission de délégation de service public.

Réunie le 17/02/12 de 14h 30 à 15h 30, la commission sous la présidence de Michel PIALET, Maire (Présents : Y.LEMAL (à distance), E.AGNIEL, R.CHAMBOREDON – Excusé : Pierre HANON)

- a constaté que 3 dossiers / projets ont été reçus, arrivés dans les délais.

Ayant examiné les trois dossiers dans l'ordre d'arrivée, la commission

- a pris acte de deux dossiers conformes et rejeté un dossier incomplet et non conforme.
- ayant examiné les dossiers conformes, la commission a considéré que les deux candidats étaient habilités à défendre leur « dossier projet » le 25 /02/2012 :
 - à 10 h Alain DESMET et Natacha DE MOLDER
 - à 11 h Marie Chantal DUCLUTY.

Courrier est fait pour informer les trois candidats

Réunie le 25/02/12 de 10h à 12h, la commission sous la présidence de Michel PIALET, Maire

(Présents : Y.LEMAL, E.AGNIEL– Excusés : R.CHAMBOREDON, Pierre HANON)

À entendre

- à 10 h Alain DESMET et Natacha DE MOLDER
- à 11 h Marie Chantal DUCLUTY.

Au sortir de l'audition, la commission classe les candidats, au vu des critères retenus et en conformité aux exigences de la DSP, comme suit :

- en 1- Marie Chantal DUCLUTY.
- en 2- Alain DESMET et Natacha DE MOLDER

La commission se donne un temps de réflexion pour figer son choix définitif.

Réunie le 27/02/12 de 15h à 16h, la commission sous la présidence de Michel PIALET, Maire

(Présents : Y.LEMAL, E.AGNIEL– Excusés : R.CHAMBOREDON, Pierre HANON)

La commission confirme le classement des candidats et propose au conseil municipal de valider le travail de la commission DSP et autoriser la délégation à Madame Marie Chantal DUCLUTY

Délibération 2012-05 : CAMPING - Validation du délégataire

Le conseil municipal ayant pris connaissance du rapport final de la commission de délégation de service public, Monsieur le Maire lui demande de valider le travail de la commission :

- de retenir le projet présenté par Madame Marie Chantal DUCULTY
- d'autoriser la délégation de service public.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal

- **DECIDE** de valider le travail de la commission et d'autoriser la délégation de service public à Madame Marie Chantal DUCULTY.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délégation.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2012- 06 : Compte de gestion de l'eau - Année 2011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel PIALET délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2011 de l'eau

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris la journée complémentaire ;

- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2012- 07 : Compte Administratif M49 - Année 2011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Robert CHAMBOREDON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M Michel PIALET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	53 350.48			16 376.09	53 350.48	16 376.09
Opérations de l'exercice	26 153.81	73 753.64	55 482.89	48 296.16	81 636.70	122 049.80
TOTAL	79 504.29	73 753.64	55 482.89	64 672.25	134 987.18	138 425.89
Résultat de clôture	5 750.65			9 189.36		3 438.71
Restes à réaliser		74 228.45				74 228.45
TOTAL CUMULE	5 750.65	74 228.45		9 189.36		77 667.16
RESULTAT DEFINITIF		68 477.80		9 189.36		77 667.16

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2012-08 : Affectation des résultats - M49

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 9 189,36€
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	16376.09
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	6447.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT
	DEFICIT
	-7186.73
Résultat cumulé au 31/12/2011	9189.36
A.EXCEDENT AU 31/12/2011	9189.36
Affectation obligatoire	
A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur)	9189.36
B.DEFICIT AU 31/12/2011 Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Débat budgétaire.

Monsieur le Maire présente au conseil les orientations budgétaires possibles, du débat, il ressort :

- Maintien du taux des taxes [TH : 16,35 – TF (bâti) : 8,62 – TF (non bâti) : 97,71 – CFE :23,68]
- Poursuite de la politique en matière de voirie – entretien et investissement -
- Assainissement : ce sera le gros poste d'investissement pour 2012/2013 (plus de 500 000€-ttc)
- Poursuite de la politique d'achat de terrain et d'immobilier (si l'occasion se présente)

En bref,

- maintien des dépenses de fonctionnement, et d'investissement (Budget M14-)
- gros effort d'investissement (Budget M49-Eau & Assainissement)

Délibération 2012-009 : Avance financière SMAM (La Perle d'eau)

Monsieur le Maire présente au conseil le compte rendu du comité syndical du SMAM du 24 janvier 2012. et après avoir fait part des difficultés de trésorerie que celui-ci rencontre pour régler les factures courantes et financer le transport des scolaires, le comité syndical (SMAM) souhaite une avance de 775 € - soit 5 € par habitant - sur le montant total de 2325 € qui seront inscrits au budget 2012.

Après avoir pris connaissance des informations, le conseil municipal

- AUTORISE la dépense de 775 € correspondant à l'avance réclamée par le SMAM.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- **Intempéries – distribution de l'eau**

La période de grand froid a provoqué des dégâts :

- chez les particuliers, de nombreuses fuites ont été constatées au dégel.
- des compteurs (une dizaine), mal protégés, sont hors d'usage, ont dû être remplacés et devront être facturés aux abonnés.
- La conduite de la Crousette, insuffisamment enterrée, a gelé, privant plusieurs maisons d'eau (une conduite provisoire a été installée) ; des travaux d'enfouissement sont à programmer...

- **Achat de terrains :**

Au dernier trimestre 2011, nous nous étions portés acquéreur d'un terrain et un accord semblait possible avec les propriétaires.

Au conseil du 12 novembre 2011, (voir compte rendu) Pierre CHAZERANS interpellait Monsieur le Maire à propos de cette offre d'achat de terrain faite par la mairie à un membre de sa famille et contestait l'utilité d'acheter de la terre pour une commune comme la nôtre.

Après débat, l'offre était maintenue et nous attendions une réponse des propriétaires. Aujourd'hui nous n'avons pas eu de réponse mais une tierce personne a été sollicitée pour acheter le terrain.

Dont acte si la vente se fait au dessus de la proposition municipale... C'est une façon de contrer la Mairie dans ses achats.

FIN DES TRAVAUX : 21 heures 30